Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260417-DEL202646-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 16 avril 2026

N° 2026/46

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 13 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 9 avril 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, M. DUGUE, Mme MORIN-FREBOURG, Mme MIRA, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS.

Absents excusés : M. ANGER, M. LE FLOHIC

Procurations : de M. ANGER à M. DEWASMES

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. DESTAYS est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

8 – Objet : Subvention 2026 au budget CCAS

Monsieur le Maire présente la nécessité de voter une subvention pour équilibrer le budget primitif 2026 du CCAS.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la subvention de 4 151,10 € au budget CCAS, de l'article 657363 du budget commune vers l'article 74741 du budget CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la subvention de 4 151,10 € au budget CCAS, de l'article 657363 du budget commune vers l'article 74741 du budget CCAS.

ADOPTÉ : à 14 voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
Le 16 avril 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

MAIRIE DE VIEUX-VY-SUR-COUESNON (ILLE ET VILAINE)